



CHARTRE ETHIQUE DU RÉSEAU SEMENCES PAYSANNES

Charte votée lors de
l'Assemblée Générale
2019.

Le Réseau Semences Paysannes forme un mouvement de collectifs ancrés dans les territoires qui renouvellent, diffusent et défendent les semences paysannes, ainsi que les savoir-faire et connaissances associées. Il s'inscrit dans un faisceau d'initiatives et de mouvements sociaux **replaçant l'humain et le vivant au centre avec un objectif politique commun : une agriculture sociale, paysanne et écologique ancrée dans les territoires** (cf article 2 objet social du RSP).

Nous, membres signataires de la charte du Réseau Semences Paysannes, exprimons notre désir **de respecter et perpétuer le compagnonnage** qui unit les êtres humains et les plantes cultivées, fondé sur **une vision holistique du vivant** : en résumé, « faire avec la nature », plutôt que la dominer ou la manipuler. Cette vision de l'agriculture et du vivant irrigue trois fondements sur lesquels se basent nos engagements.

1) Relation au vivant

L'impact de la société industrielle est tel qu'il bouleverse totalement les équilibres sociaux et naturels: bouleversement climatique mais aussi bouleversement écologique puisqu'on parle actuellement de la 6ème extinction de masse. Cet état de fait questionne une certaine vision de la nature, dominante dans nos sociétés : vue comme un stock de ressources, elle devient un support inerte pour l'industrie, exploitable et manipulable à l'envi (OGM par exemple) au détriment des autres espèces que la nôtre et, à terme, des humains eux-mêmes. Concernant les plantes cultivées, le RSP se propose de reprendre **le compagnonnage** entre les êtres humains et les plantes, en **coévolution homme-plante-territoire sur un temps long**, ce qui implique le refus de tout mode de sélection industriel.

2) Échange et partage collectif

En moins de deux générations, l'industrialisation a dépossédé les paysans de l'ensemble des savoir-faire semenciers. Le RSP s'est fondé comme une communauté **d'échange et de partage**, tant de connaissances et de pratiques que d'expériences, pour recouvrer et réactualiser les savoir-faire dans les champs et les jardins. Il en est de même pour les transformations artisanales et l'alimentation. Ces échanges au cours des ans ont révélé l'importance de la **diversité** des pratiques, des modes d'organisations et des cultures locales : **cette diversité en réseau** est une force, en miroir avec la diversité dont sont porteuses les semences paysannes.

3) Approche des communs

L'industrie et l'État ont remplacé les centaines de milliers de variétés paysannes par quelques variétés technologiques, protégées par des droits de propriété. **Le RSP refuse cette privatisation**: les semences paysannes sont ainsi libres de droit de propriété. De plus, les membres du RSP développent une organisation collective autour des semences qui se rapproche des « **communs** »: les semences paysannes sont échangées selon des règles collectives diversifiées qui en régulent l'accès, l'utilisation, la diffusion... Ces communs sont **une alternative politique** au modèle industriel : elle vise à protéger et défendre les semences paysannes de toute tentative d'appropriation tout en garantissant un accès partagé. Elle porte aussi **un projet politique d'ordre plus global** basé sur **l'autonomie** des personnes, individuellement et en association.

Nos engagements au sein du RSP

- **Partager** les savoir-faire et les semences paysannes ;
- Être **solidaire** de l'ensemble des membres; contribuer à la vie du réseau **de manière conviviale** ;
- Mettre en œuvre et partager l'objet social du RSP ; respecter ses statuts et son règlement intérieur ;
- Expérimenter et pratiquer des fonctionnements d'intelligence **collective** en vue d'une horizontalité maximale.

Nos engagements sociaux et écologiques

- **Reproduire et diffuser les semences paysannes**, dans une optique de **coévolution homme/plante/territoire**, ce qui implique le refus des droits de propriété et la remise en cause des normes industrielles de standardisation du vivant ;
- S'organiser dans la perspective des **communs** c'est à dire en mettant en place un ensemble de règles d'usage autour de l'accès, la diffusion, l'utilisation des semences paysannes au sein des collectifs ;
- Privilégier les outils qui concourent à **l'autonomie** individuelle et collective ;
- Respecter et favoriser **la diversité** des plantes sauvages et cultivées, des pratiques et leurs interactions.

En conclusion: promouvoir l'esprit de cette charte et des actions s'y rattachant.